



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Mercredi 4 Septembre 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Norfolk, en Virginie, le 13 Juillet.

» Nous sommes ici, mon ami, au moins 3 mille Français du Cap ou de la plaine, sans chemises, sans feu ni lieu, forcés de rendre la main. Les deux monstres, commissaires civils, Polverel et Santhonax, ont fait incendier le Cap après l'avoir livré au pillage et fait égorger tous les blancs qui n'ont pu se sauver. Ils ont soulevé tous les esclaves de la ville, fait entrer les brigands, et se sont réunis au haut du Cap où ils jouissent du spectacle affreux de voir à leurs pieds et aux fers plus de deux mille femmes, autant de vieillards, d'enfans, privés de pain, et mourans de misère. Mesdames Charet, Lafrenière, Arnaud, Arnous, Seillac, sont avec moi sans linge, sans un escalin. Je vais leur porter quelques hardes que je viens de quêter pour elles. Madame Louzoa, toute sa famille sont dans le même état. La pauvre madame de Mailde a été fusillée chez elle et mise en pièce ; on ne sait ce qu'est devenu son père. Madame Poucignon, sa mère et une infinité d'autres sont disparues ; leurs maris sont sans-doute tués. On ignore le sort de MM. Foucher, père, Aubert, Fournier, Lambert, Che-

valier, Nairac, Mouchaison, et de presque tous les autres négocians. M. Poupet voyant tout perdu, s'est empoisonné. Mesdames Lescaméla, Seur, Derussi, Grelaud, Despaigne, et plus de mille autres, sont ici sans chemises, sans argent, sans pain ; heureusement que les Américains généreux sont venus à notre secours, et nous donnent des rations seulement. Il est inconcevable les millions que le pillage a mis entre les mains des commissaires ; ce sont eux qui jouissent de tout ; ils font fusiller souvent des prisonniers au haut du Cap ; ce sont eux cependant que la France nous avoit envoyés pour rendre la paix à notre malheureux pays.

» J'ai vu brûler vos deux maisons ; le feu n'a rien respecté, et le Cap n'est plus qu'un morceau de cendres. Les scélérats ont fini, nous a dit un bâtiment arrivé depuis nous, par donner la liberté générale dans la province du Nord. Voilà où ils en veulent venir pour toute la colonie. Nous ne savons encore ce que nous allons devenir ici ; nous attendons tout de l'humanité et de la bienfaisance des Américains ».

De Mayence, le 12 août. — Il a été ici notifié, par un mandement du vicariat général de l'archevêché, que tous les mariages faits par des

prêtres assermentés français, et la plupart des officiers municipaux, sont déclarés nuls; que les personnes liées ensemble d'une manière aussi illégale, sont tenues, sous la responsabilité la plus grave, de vivre séparées, jusqu'à ce qu'après en avoir obtenu la permission du magistrat, un prêtre légal leur ait conféré le saint sacrement de mariage.

De Rotterdam, le 21. — Les Américains viennent de déclarer la guerre aux Anglois. Notre change sur Londres est augmenté de 10 pour 100. Les François ont tenté cette diversion qui pourroit leur être favorable.

F R A N C E.

De Strasbourg, le 26 août. — Les aristocrates viennent de recevoir ici une bonne leçon. Reinzaveon étant menacé par l'ennemi, les patriotes de cet endroit se hâtèrent de mettre leurs effets en sûreté. Les aristocrates au contraire, qui regardent les Autrichiens et les Prussiens comme leurs meilleurs amis, attendoient tranquillement; s'imaginant même que les hussards prussiens, loin de les piller, alloient leur faire quelque beau présent de la part du roi leur maître, ou du moins leur apporteroient des titres de noblesse, ou de conseillers de guerre. Les Prussiens arrivent, ils entrent dans leurs maisons, et se mettent en devoir de tout piller, depuis la cave jusqu'au grenier. *Mais nous sommes des aristocrates*, crient ces coquins; nous voulons un roi, nous ne voulons pas de constitution. A chaque cri qu'ils pousoient, les hussards leur donnoient autant de coups de bâton et de plat de sabre, et cependant buvoient leur vin, et mangeoient leurs jambons.

Dans une gazette allemande de Strasbourg, on lit l'article suivant :

Le général Gillot, que le représentant du peuple Deuzet avoit suspendu de ses fonctions de commandant à Landau, vient d'être nommé par le conseil exécutif pour remplacer Beauharnais.

De Carcassonne, le 18 août. — Les espagnols se sont emparés d'un poste assez avantageux près Quillan, district du département de l'Aude. Ils nous ont pris 350 hommes et 5 pièces de canon. Notre position n'est pas fort avantageuse de ce côté. Au diable les traîtres! on avoit en-

gouffré nos volontaires dans une église, on les a enveloppés; ils n'ont pu que se rendre. Ce sont les administrateurs du district de Quillan qui donnent cette nouvelle.

Du côté de Perpignan, l'armée est mieux soutenue; mais si l'ennemi pouvoit intercepter la communication entre Narbonne et Perpignan, elle seroit forcée de se rendre, et cette dernière ville ne tiendrait pas 24 heures.

Paris. — Le comité de salut public de la convention nationale a écrit la lettre circulaire qui suit aux 48 sections.

« La convention nationale ayant décrété une fabrication de 1,000 fusils par jour dans Paris, pour faciliter l'administration d'une aussi grande entreprise, et pour éviter un grand nombre de contestations qui mécontenteroient les artistes, et les exposeroient à une perte de tems précieux pour eux et pour la République, le comité de salut public a arrêté que les prix des différentes pièces forgées seroient débattus d'avance par une commission de vingt-quatre commissaires nommés par les artistes à Paris, et stipulant pour eux, d'une part, et de l'autre, de six membres du département de Paris, six membres de la commune, douze artistes nommés par le ministre de la guerre, et stipulant pour les intérêts de la République, en présence de deux représentants du peuple; que pour la nomination des artistes, chacune des quarante-huit sections à Paris nommera, le vingt-neuf du mois d'août, en assemblée générale, un forgeron, un maréchal, un serrurier, un taillandier: que le 30 les 192 citoyens nommés de cette manière, se rassembleront à l'Evêché, à l'effet de nommer entre eux les vingt-quatre commissaires, et que le 31, le procès-verbal de cette nomination seroit envoyé au ministre de la guerre avec leurs adresses, afin qu'ils puissent être convoqués pour discuter les prix.

Le comité de salut public invite la section de... à se conformer à ces dispositions, et à concourir, de tout son pouvoir à une grande mesure qui assurera l'indépendance de la nation, et le salut de la république ». *Signés*, les membres du comité de salut public.

§ Les révoltés fédéralistes sont à la mode. Depuis que Marseille, Lyon et Bordeaux ont levé l'étendard de la révolte, il s'est trouvé dans

la moindre bicoque de petits conspirateurs qui ont voulu singer ces gros Messieurs. Il n'y a pas jusqu'au village de Nanterre qui ne s'ingère de persécuter les patriotes. On y a troublé les séances de la société populaire dont on a incarcéré quelque membres, enfin on est venu à bout de la dissoudre. Les Jacobins de Nanterre se sont plaints à ceux de Paris, et une demie douzaine de membres de cette société, pour éviter un bombardement semblable à celui de Lyon, ont résolu d'aller déjeuner à Nanterre et de réduire cette cité rebelle entre la poire et le fromage. M. le curé, M. le juge de paix, M. le greffier, et les ci-devant Marguilliers, chefs de la faction, ayant eu vent de cette détermination, ont tenu aussitôt un comité secret, pour mettre la place en état de défense, et couper aux Parisiens les petits gateaux de Nanterre dont ils sont si frians. Malheureusement, pendant la délibération, le bruit d'un fiacre s'est fait entendre vis-à-vis de la salle, on a cru que c'étoient les jacobins de Paris qui venoient déjeuner. La fièvre a saisi Monsieur le curé, le juge de paix s'est trouvé mal, le greffier qui rédigeoit le procès-verbal, a laissé tomber sa plume d'effroi, et les Marguilliers se sont sauvés par une porte de derrière; de sorte que Nanterre ne sera pas bombardé, et que les jacobins de Paris, iront déjeuner avec leurs frères, et les réinstaller dans une nouvelle salle, où les moines et les marguilliers n'osent plus approcher. Cet heureux événement peut montrer au peuple qu'il doit être tranquille, et qu'il n'est pas besoin qu'il se lève en masse pour écraser les ennemis du dedans et du dehors, nous avons lieu d'espérer que nous verrons le calme se rétablir bientôt, et que les puissances coalisées qui comptoient sur Lyon, sur la Vendée et sur Nanterre, vont nous demander la paix à genoux.

§ La presse continue toujours aux portes des boulangers; plusieurs n'ont pas cuit la nuit dernière, ce qui a fait refuser les habitues chez les autres boulangers qui cuisent. Ceux-ci n'ayant pu y suffire plusieurs se sont retirés sans avoir de pain.

§ Tous les jeunes gens mis en état de réquisition vont être casernés jusqu'au moment de leur départ.

§ Les bruits sur Toulon varient; les uns disent que les Anglais et les Espagnols sont entrés dans la ville; d'autres, qu'ils ne font que la bloquer. Depuis 2 ou 3 jours on n'a point reçu de nouvelles de Lyon.

§ Le mode de l'emprunt forcé a fait ici quelque sensation. Les uns voudroient qu'il fût moins onéreux, les autres, qu'en égard aux besoins incalculables de l'Etat, il produisit 2 milliards au lieu d'un. Tous les bons citoyens désirent qu'il contribue à la diminution du prix excessif des denrées. Voici quelles sont les bases de ce nouvel impôt.

La taxe du revenu soumis à l'emprunt forcé sera:

De 100 liv. à 1000, d'un dixième.	
De 1001 liv. à 2000, deux dixièmes.	
De 2001 liv. à 3000, trois dixièmes.	
De 3001 liv. à 4000, quatre dixièmes.	
De 4001 liv. à 5000, cinq dixièmes.	
De 5001 liv. à 6000, six dixièmes.	
De 6001 liv. à 7000, sept dixièmes.	
De 7001 liv. à 8000, huit dixièmes.	
De 8001 liv. à 9000, neuf dixièmes.	

Tout revenu soumis à l'emprunt forcé, supérieur à 9000 liv., sera taxé à une somme égale à sa valeur, de manière que,

1000 liv. seront taxés.....	100 liv.
2000 liv.	300
3000 liv.	600
4000 liv.	1000
5000 liv.	1500
6000 liv.	2100
7000 liv.	2800
8000 liv.	3600
9000 liv.	4500
10000 liv.	5500

§ Leclerc, de Lyon, qui s'intitule aussi *l'ami du peuple*, dit dans son dernier numéro que l'affaire seule de Lyon coûtera 60 mille patriotes. Il regrette qu'on n'ait pas adopté la mesure extraordinaire et terrible qui pouvoit garantir cette ville de sa ruine totale.

» J'avois trouvé, dit-il, ce moyen en particulier dans la formation d'une légion révolutionnaire, et j'avois conçu le plan, d'accord avec Châlier, de faire jeter dans une nuit six mille aristocrates dans le Rhône. Beaucoup d'excellens patriotes à qui je parlai de ce projet, pa-

lirent et frissonnèrent d'horreur. Eh bien qu'ils aillent contempler sur les débris fumans de cette cité, les funestes effets de leur modération; qu'ils calculent que 80 mille ouvriers qui, si on leur avoit assuré du pain, auroient défendu la cause de la liberté, périront pour l'aristocratie, et par une simple soustraction ils reconnoîtront quel est le meilleur calculateur d'eux ou de moi; du reste, loin de moi d'indignes regrets sur la destruction d'un de ces asyles de conspirateurs, foyer de vices et de crimes, dont l'existence est un monstre en politique: c'est le sang des patriotes dont l'effusion m'afflige, mais ils seront vengés ».

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E
(Présidence de Maximilien Robespierre.)

Addition à la Séance d'hier.

Toulon est-il livré aux Anglais? Soulès, commissaire du pouvoir exécutif, est le seul qui en ait apporté la nouvelle. Il a dit qu'étant à Avignon, les représentans du peuple lui avoient dit qu'à Toulon la constitution avoit été brûlée par la main du bourreau; qu'arrivé à Aix, le 25, on lui assura que Toulon étoit livré aux Anglais, que Nioche lui confirma cette nouvelle, que dans la nuit du 24 au 25 deux vaisseaux anglais étoient entrés dans le port et que pendant la nuit 25 autres y étoient entrés. Cependant comme le comité de salut public n'a reçu d'ailleurs aucun indice ni nouvelle qui puisse confirmer cette trahison, on s'en réfère au temps pour l'éclaircir.

On n'a pas de nouvelles du bombardement de Lyon, sinon que les commissaires au camp de la Pope, ont pris des arrêtés pour le séquestre des possessions des rebelles étant hors de Lyon; ils ont aussi établi un tribunal militaire.

On rend compte aussi des succès qu'a eu contre les Lyonnais la garde nationale de Rive-de-gié, qui s'étoit réunie avec 25 dragons; ils ont tué 20 hommes et fait neuf prisonniers. On

décède que la commune de Rive-de-gié a bien mérité de la patrie.

Séance du Mardi 3 Septembre.

On rend un décret explicatif de celui qui défend l'exportation des denrées.

1°. On donne la liberté à ceux chargés sur des navires neutres, avant que le décret fut rendu; 2°. dans la défense d'exporter les vins, vinaigres et le papier, ne sont compris les vins en bouteille, les vinaigres comestiques, les papiers peints, marbrés ou veloutés servans à tenture. 3°. Les capitaines qui importent sur des bâtimens neutres des matières premières, pourront en retour charger toutes sortes de marchandises, pourvu qu'il n'exportent pas une plus grande quantité de tonneaux que celle importée. Le reste du décret roule sur les précautions à prendre par son exécution.

On rend compte du desastre affreux qui a eu lieu au Cap; nos vaisseaux ont été forcés de chercher un azile dans les Etats-Unis. Les commissaires Polverel et Santhonax sont les auteurs de tous ces maux. Ils ont voulu livrer toutes les colonies aux Anglais. On décrète que le ministre de la marine rendra compte des mesures qu'il a employées pour exécuter le décret d'accusation contre ces deux commissaires.

Un citoyen de la Haute-Garonne vient annoncer que dans le district de Mirepoix il s'est formé un noyau de fédéralisme. On n'en laisse pas dire davantage au citoyen. Il est renvoyé au comité de salut public.

Plusieurs communes du département de Paris réclament des subsistances. On ouvre la discussion sur cette matière: un vouloit qu'on résiliât tous les baux et qu'on les remit au taux où ils étoient avant 1764; mais les vues de Thuriot et de Danton sont adoptées: En conséquence on décrète comme principe qu'il y aura un *maximum*, et que le commerce des grains est interdit jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Ces principes posés, on passe à la discussion des articles de la loi.

Laugier, mis hors la loi par la convention est arrêté à Marseille où renait le patriotisme.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3; le prix de l'abonnement de ce papier nouveau, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.